



PRÉFÈTE DE LA SOMME

ARRETE DU 18 DEC. 2014

Direction des Affaires Juridiques
et de l'administration locale

Bureau de l'administration générale et de l'utilité
publique

Portant habilitation de journaux en matière de publication
d'annonces judiciaires et légales pour l'année 2015.

La Préfète de la Région Picardie
Préfète de la Somme

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;
VU les articles 101 et 102 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives
VU le décret du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;
VU l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;
VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif ;
VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2013 fixant la composition de la commission consultative départementale ;
VU l'avis de la commission consultative départementale émis lors de sa séance du 17 décembre 2014 ;
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er : Les annonces judiciaires et légales seront insérées, au choix des parties, au cours de l'année 2015 à peine de nullité de l'insertion dans l'un des journaux suivants:

Pour l'ensemble du département de la SOMME :

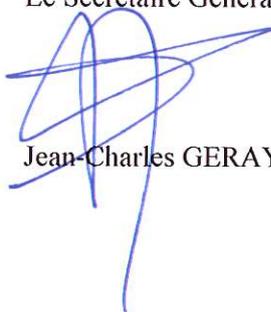
- Le Courrier Picard
29 rue de la République – BP 1021 – 80010 AMIENS Cedex 1
- Picardie la Gazette
3 place d'Aguesseau – 80039 AMIENS Cedex 1
- L'Action Agricole Picarde
19 bis rue Alexandre Dumas – 80096 AMIENS Cedex 03
- L'Abeille de la Ternoise
3 place de l'Hôtel de Ville – BP 20036 – 62 165 SAINT POL SUR TERNOISE cedex
- Le journal d'ABBEVILLE
17 rue Ste Catherine – 80104 ABBEVILLE
- L'Eclaireur
1 place Saint Jacques – 76260 EU
- L'Informateur
1 place Saint Jacques – 76260 EU
- Le journal de HAM
21 rue du Général Leclerc – 80400 HAM

- Le Bonhomme Picard
47 rue du Général Leclerc – 60210 GRANDVILLIERS

Article 2 : Le prix à la ligne des annonces judiciaires et légales sera fixé par un arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et notifié aux directeurs des journaux intéressés.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Jean-Charles GERAY